

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00645 Numéro SIREN : 911 657 716 Nom ou dénomination : 4LC

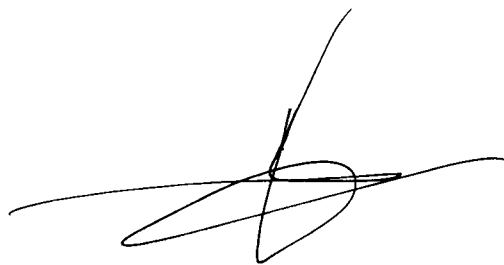
Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001141

SARL 4LC
24 D PLACE DES CORDELIERS

26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 03/03/2022 au 30/09/2022

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

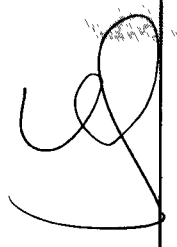
Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/09/2022	Net au 02/03/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 540 000		1 540 000	
Autres immobilisations financières	40		40	
Total	1 540 040		1 540 040	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	141 222		141 222	
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	54 960		54 960	
Total	196 181		196 181	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	1 736 221		1 736 221	

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 30/09/2022	Net au 02/03/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 540 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	194 676	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	1 734 676	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720	
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices	825	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 545	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 736 221	

CERTIFIÉ CONFORME



Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

 Lc
 Le

	du 03/03/2022	%	du 03/03/2021	%	Var. en val. annuelle	
	au 30/09/2022	CA	au 02/03/2022	CA	en euros	%
Chiffre d'affaires H.T.						
Ventes de marchandises						
Coût d'achat marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Production de l'exercice						
Consommations de l'exercice	5 720	#####			9 806	#####
Valeur ajoutée	-5 720	#####			-9 806	#####
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assim.						
Charges de personnel						
Excédent brut d'exploitation	-5 720	#####			-9 806	#####
Reprises sur provisions et transferts						
Autres produits						
Dotations amortissements et prov.						
Autres charges						
Résultat d'exploitation	-5 720	#####			-9 806	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers	201 222	#####			344 951	#####
Charges financières						
Résultat courant avant impôts	195 501	#####			335 145	#####
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	825	#####			1 414	#####
Résultat net de l'exercice	194 676	#####			333 731	#####

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

LC
de

DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	du 03/03/2022 au 30/09/2022 Durée : 7 mois	du 03/03/2021 au 02/03/2022 13 mois
Excédent ou insuffisance brut(e) d'exploitation	-5 720	
+ Transferts de charges d'exploitation		
+ Autres produits d'exploitation		
- Autres charges d'exploitation		
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun.		
+ Produits financiers	201 222	
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
- Participation des salariés aux résultats		
- Impôts sur les bénéfices	825	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	194 676	

La capacité d'autofinancement est le surplus monétaire issu de l'exploitation (c'est-à-dire le résultat courant avant dotation aux amortissements et aux dépréciations), auquel s'ajoute le solde des opérations exceptionnelles et hors exploitation, sous déduction de l'impôt sur les sociétés et de l'intéressement. Elle constitue la source de financement de l'entreprise, après une éventuelle distribution de bénéfices.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif
- Engagements financiers et autres informations

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 30/09/2022

Durée : 7 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		☐	☐	☒
des titres de participation		☐	☐	☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement		☐	☐	☒
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service		☐	☐	☒
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice		☐	☐	☒
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice		☐	☐	☒

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes				
Immobilisations financières.....		1 540 040		1 540 040
Total.....		1 540 040		1 540 040

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..				
Total.....				

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Non applicable

Valeurs brutes

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Dépréciation des stocks

Mat. 1ères, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Prod.intermédiaires et finis
Marchandises

Total.....

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	141 222	141 222	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....
Clients et comptes rattachés.....
Autres créances.....
Disponibilités.....

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....		
Titres émis.....	1 540 000	1,00
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	1 540 000	1,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	720	720		
Dettes fiscales et sociales.....	825	825		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....				
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	1 545	1 545		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	720
Dettes fiscales et sociales.....	
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagement donné

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

Autres informations significatives

Non recensé

4LC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 540 000 euros**

**Siège social : 24 D Place des CORDELIERS
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
911 657 716 RCS ROMANS SUR ISERE**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023**

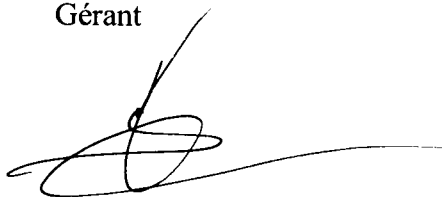
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à CHATEAUNEUF DE GALAURE
Le 31 mars 2023

Laurent CHALAYE
Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Lydia CHALAYE
Gérante

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, flowing 'L' shape with a long vertical stroke extending downwards.

4LC

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 540 000 euros

Siège social : 24 PL DES CORDELIERS

26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE

911 657 716 RCS ROMANS SUR ISERE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un mars,
A 14 heures,

Les associés de la société 4LC, société à responsabilité limitée au capital de 1 540 000 euros, divisé en 1 540 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Laurent CHALAYE, titulaire de 770000 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Madame Lydia CHALAYE, titulaire de 770000 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent CHALAYE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

de cc

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 194 676 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 676 euros
A la réserve légale	154 000 euros
Solde	40 676 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 40 676 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

de la

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

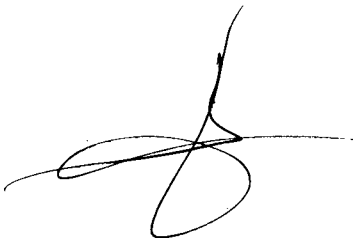
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Laurent CHALAYE



Lydia CHALAYE



4LC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 540 000 euros
Siège social : 24 PL DES CORDELIERS
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
911 657 716 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un mars,
A 14 heures,

Les associés de la société 4LC, société à responsabilité limitée au capital de 1 540 000 euros, divisé en 1 540 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Laurent CHALAYE, titulaire de 770000 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Madame Lydia CHALAYE, titulaire de 770000 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent CHALAYE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LC


Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 194 676 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 676 euros
A la réserve légale	154 000 euros

Solde	40 676 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 40 676 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LC LC

4LC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 540 000 euros
Siège social : 24 PL DES CORDELIERS
26330 CHATEAUNEUF DE GALAURE
911 657 716 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 194 676 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 676 euros
A la réserve légale	154 000 euros

Solde	40 676 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 40 676 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 MARS 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

